

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
des communes de Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison,
Leforest et Noyelles-Godault

Compte-rendu du Comité Syndical du 1^{er} mars 2022

Le comité syndical s'est réuni le mardi 1^{er} mars 2022 à 15 heures en Mairie de Noyelles-Godault.

Cette réunion était présidée par M. Gérard BIZET, Président.

Etaient présents :

Gérard BIZET, Maire de NOYELLES-GODAULT, Président
Valérie PETIT, Maire d'EVIN-MALMAISON, Vice-Présidente
Edith BLEUZET, Maire de COURCELLES-LES-LENS, Vice-Présidente
Daniel GOUBEL, Délégué titulaire de LEFOREST
Amédée GELLEZ, Délégué titulaire de DOURGES
Malika BENGRIBA, Déléguée titulaire d'EVIN-MALMAISON
Brahim MOUTAOUKIL, Délégué titulaire de COURCELLES-LES-LENS
Hervé SIMON, Délégué titulaire de NOYELLES-GODAULT

Etaient excusés :

Tony FRANCONVILLE, Maire de DOURGES, Vice-Président
Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST, Vice-Président

Ont donné procuration

Tony FRANCONVILLE à Amédée GELLEZ
Christian MUSIAL à Daniel GOUBEL

Secrétaire de séance : Hervé SIMON

Après l'appel nominal des membres du Conseil Syndical par le secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance commence.

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du 10 décembre 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité, sans remarque.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. le Président propose à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires et ainsi définir les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles de l'année en cours.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 12 881,55 € pour 43 679,50 € de recettes après reprise des résultats de l'année n – 1.

La section d'investissement totalise, quant à elle, 18 334,88 € de dépenses pour 11 058,00 € de recettes, également après reprise des résultats de 2020.

Toutes sections confondues, cela donne 31 216,43 € pour les dépenses et 54 737,50 € pour les recettes après reprise de résultats.

Ainsi, les résultats de clôture de l'exercice de l'année 2021 sont les suivants :

- Section fonctionnement : excédent, après reprise des résultats et reports, de 30 797,95 € ;
- Section investissement : besoin de financement, après reprise des résultats et reports, de 7 276,95 €.

Aucun emprunt n'a été réalisé par le syndicat intercommunal.

M. le Président énonce le projet de l'année en cours 2022, à savoir le lancement d'une nouvelle procédure d'évolution du PLUi au travers d'une modification de droit commun suite aux demandes des Communes membres.

Une participation des Communes sera sollicitée en 2022, comme chaque année, au moment du vote du budget. Par anticipation, pour que chaque Ville puisse prévoir la dépense, M. le Président estime la participation à environ 1 600 € et évoque, pour mémoire, la participation de 1 650 € en 2021.

Aucune remarque n'a été émise par l'assemblée.

Adoption à l'unanimité

PORTER A CONNAISSANCE DE RISQUES TECHNOLOGIQUES SUR EVIN-MALMAISON

M. le Président informe les membres du SIVOM que par courrier du 21 janvier dernier et en application du Code de l'Urbanisme, la DDTM lui a transmis un porter à connaissance des risques technologiques et de préconisations autour de l'entreprise SCCV EMALMAISON qui a construit une plateforme logistique comprenant un bâtiment de 77 106 m² sur le site de la friche RENARD à EVIN-MALMAISON.

Des zones d'effets associés au risque incendie ont été définies. Une circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance de risques technologiques prévoit de limiter l'urbanisation autour des installations classées pour la protection de l'environnement susceptibles de générer des effets hors des limites clôturées.

Ces zones d'effets et préconisations doivent être intégrées dans le PLUi par un arrêté du Président (que celui-ci a pris, dans ce cas précis) et ensuite lors du lancement de la prochaine procédure de modification de droit commun (lancée en 2022, pour le cas précis).

Le bureau d'études URBYCOM, présent, rassure Mme la Maire de la Commune au regard de l'absence d'impact à craindre car il n'y a pas de constructions possibles à cet endroit. Les vérifications ont été faites, la deuxième modification de la demande de permis de construire a été validée.

Acte pris à l'unanimité

PRESENTATION DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE ET SES INCIDENCES SUR LE PLUI

M. le Président demande à URBYCOM de sensibiliser les élus sur les incidences de la loi dite « Climat et résilience » sur les documents d'urbanisme des Communes du SIVOM (support diffusé en annexe).

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a pas de questions diverses, M. le Président déclare la séance close.

Il précise que le prochain conseil syndical se tiendra le 1^{er} avril 2022 pour le vote du budget essentiellement.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DU SIEGE DU
SIVOM ET DES MAIRIES COMPOSANT LE SIVOM
Le Président

Syndicat Intercommunal à
vocation multiple des communes
de COURCELLES-LES-LENS, DOURGES
EVIN-MALMAISON, LEFOREST
et NOYELLES-GODAULT

